



**EXTRAIT**  
 du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 21 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 13 juillet 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 26 juillet 2022
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** Mme Marylène HENAULT, Mme Martine LABARCHEDE, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

Mme Marylène HENAULT donne pouvoir à Mme Aline DUZERT,  
 Mme Martine LABARCHEDE donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
 M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Martine ERIDIA,  
 M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
 Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
 M. Yves LOUME donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,  
 M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Alexis ARRAS.

**OBJET : RUE DU COMMANDANT D'OLCE : ACQUISITION AUPRES DE L'INDIVISION LAHOUEZ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 1111-1,

**VU** le Code civil et notamment les articles 1582 à 1593,  
**VU** l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, HABITAT DU 12 JUILLET 2022.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des travaux de réfection de la rue Joseph de Laurens, il a été considéré opportun de créer un accès supplémentaire au parking municipal, longeant ladite voie, depuis la rue du Commandant d'Olce (l'accès existant se faisant uniquement par la rue du Grand Parc),

**CONSIDÉRANT** que la création de cet accès nécessite d'acquérir une emprise d'une surface de 7 m<sup>2</sup>, sur une parcelle privée, située à l'angle de la rue du Commandant d'Olce et de la rue Joseph de Laurens, propriété de l'indivision LAHOUZE, qui, après négociations, a accepté cette transaction au prix d'un euro (les frais inhérents étant à la charge de la commune),

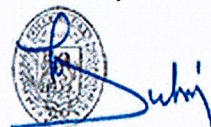
**SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** l'acquisition de la partie de la parcelle cadastrée BO n° 4, pour une contenance de 7 m<sup>2</sup>, auprès de l'indivision LAHOUZE représentée par Monsieur Pierre LAHOUZE, au prix d'un euro,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître Alexandre MONTES, notaire à Dax ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Département des LANDES

VILLE DE DAX

040-21400887-022072-22-20220721-10-DE  
Date de transmission : 26/07/2022  
Date de réception en préfecture : 26/07/2022  
Accusé de réception en préfecture

PROPRIETE de  
l'Indivision LAHOUCHE

Désignation cadastrale

Section - BO  
Lieu-dit - " 1 rue du Commandant d'Olce "  
Numéro - 4  
Contenance cadastrale = 05a 03ca.

Lot à détacher (A)

Section - BO  
Lieu-dit - " 1 rue du Commandant d'Olce "  
N° 4p  
Contenance cadastrale = 00a 07ca

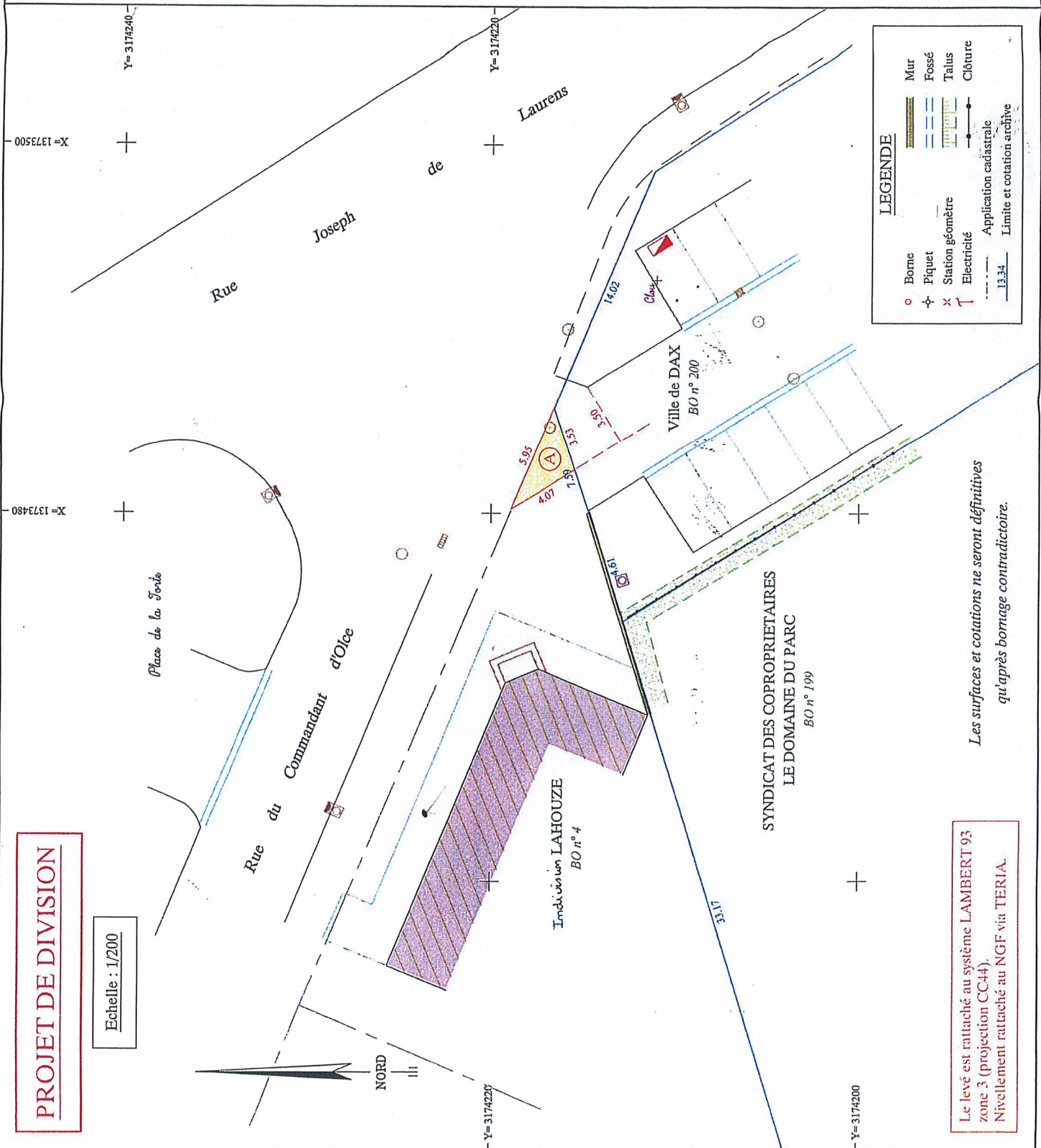
Le plan est dressé d'après le plan de division de la propriété de  
M. Rémy FEIGNA existant établi par la SCP  
BARRERE-BOUTGES-LABOILLE-MESPLEDE,  
géomètres-experts associés à SAINT-PAUL-LES-DAX en  
juillet 2005 (ref: 03113).

Référence : 22-105  
Créé le : 19 mai 2022  
Modifié le : 10 juin 2022



Guillaume TUQUOI  
17, place Roger Ducos 40100 DAX  
Tél : 05 58 74 27 51  
47, rue du commerce 40170 ST. JULIEN EN BORN  
Tél : 05 58 35 45 79  
guillaume.tuquoi@geometa-expert.fr

SAVANT FOURNIREUR DE VELOURALE



PROJET DE DIVISION

Echelle : 1/200

Le levé est rattaché au système LAMBERT 93 zone 3 (projection CC44).  
Nivellement rattaché au NGF via TERIA.

Les surfaces et cotations ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.